



L'Office Communautaire d'Animations et de Loisirs

NOUVELLE TARIFICATION

Janvier 2024



1 rue Maurice RAVEL, AUBEVOYE - 27940 LE VAL D'HAZEY
Mail : contact@assolocal.fr
Téléphone : 02 32 52 06 90



L'OCAL, gestionnaire de vos accueils de loisirs

L'Office Communautaire d'Animations et de Loisirs est une association à but non lucratif dont l'objet est de proposer aux enfants et aux adultes des temps de loisirs éducatifs de qualité.

Dans ce but, l'association s'est vue confier par la communauté d'agglomération Seine Eure la gestion de quatre accueils de loisirs : **La Canopée** (*Le Val d'Hazey*), **Les Canailoux** (*Fontaine Bellenger*), **le Petit Prince** (*Gaillon*) et **Jeufosse** (*Saint Aubin sur Gaillon*).

Une politique tarifaire harmonisée

Depuis 2020, l'**Agglo Seine Eure** a mis en place sur son territoire une politique de tarification unique des services des accueils de loisirs.

Cette politique poursuit un double but :

1. s'assurer que les accueils de loisirs soient accessibles à tous en adaptant les tarifs aux revenus des familles ;
2. harmoniser les tarifs sur l'ensemble du territoire pour une totale équité.

D'abord mise en place progressivement sur les accueils gérés en direct par les services de la Direction Enfance Jeunesse, cette politique sera étendue dès le 1er janvier 2024 à tous les accueils confiés à la gestion de **L'OCAL**.

A chaque famille son tarif

Au premier janvier 2024, nous abandonnerons la grille tarifaire basée sur les revenus mensuels et le nombre d'enfants à charge pour une tarification plus simple prenant en compte votre quotient familial auquel sera appliqué un taux d'effort.



Comment ça marche ?

Quotient familial⁽¹⁾

Calculé par la **Caf** à partir des revenus mensuels de la famille et du nombre d'enfants à charge.



Taux d'effort

Fixé annuellement par l'**agglomération Seine Eure** sur préconisation de la **Caf**.

Les différents taux d'effort

	Ressortissant agglo	Hors Agglo
Une journée avec repas	0.8%	2.5 %
Une demi-journée avec repas	0.6 %	2.2 %
Une demi-journée sans repas	0.5 %	1.9 %

Exemple

Quotient familial 800

Sur la période, l'enfant, dont les parents résident sur le territoire de l'Agglo, a passé deux journées, une matinée sans repas et un après midi avec repas à l'accueil de loisirs.

- Deux journées : $800 \times 0.8\% \times 2 = 12.80$ euros
- Une demi-journée avec repas : $800 \times 0.6\% = 4.8$ euros
- Une demi-journée sans repas : $800 \times 0.5\% = 4.0$ euros



La famille sera facturée de 21.6 euros.

Ce qui change / ce qui ne change pas

- Vous pouvez toujours inscrire vos enfants à la *journée complète* ou à la *demi-journée*, mais il n'y a *plus de tarif différencié* entre les matins et les après-midi.
- Le prix du *repas* est toujours *inclus dans le tarif* de la journée, vous avez toujours le choix d'inclure ou non le repas à la demi-journée.
- Le *goûter* est toujours *fourni l'après-midi* sans majoration.
- Les horaires restent inchangés.
- Il n'y a plus de facturation de temps de *garderie*. Tout est maintenant inclus dans le prix de journée ou de demi-journée.



Grâce au quotient familial, si votre situation change, votre tarif pourra, à votre demande, être ajusté en cours d'année, sans attendre la mise à jour annuelle de vos déclarations de revenus.

A noter :

Il sera dorénavant facturé 5 euros supplémentaires de pénalité par enfant, pour tout retard au-delà de l'horaire de fermeture de l'accueil de loisirs (18h30).

Et maintenant ?

Le secrétariat des accueils de loisirs va mettre à jour votre dossier à partir des informations fournies par votre numéro d'allocataire Caf de manière à être à jour dès la facture de janvier

Christine et Mélanie reviendront vers vous si elles ne disposent pas de ces informations.

